



L'Écho des falaises

N° 1

Octobre 2014

Journal de l'association
Ensemble Pour Saint Jouin Bruneval

DANS CE NUMÉRO

Démocratie participative	pages 2 - 3
Droit de suite	page 3
Communauté de communes	page 4
Budget : finances	page 5
Saint Jouin au quotidien	page 5
Territoires et urbanisme	page 6

ÉDITORIAL

Créée à l'aube de 2014, notre association a vu le jour « pour former et informer les Saint Jouinains sur la vie citoyenne » de la commune.

Si, dans un premier temps, nous avons soutenu la candidature de Patrice Delamare et de la liste *Choisissons notre avenir*, nous voulons continuer notre action en informant les Saint Jouinains sur la vie politique, associative et sociale de la commune.

Cela nous semble d'autant plus important que la majorité municipale a refusé de laisser la parole aux 4 membres de l'opposition dans « *Le Journal* » : les Saint Jouinains ont droit à une information pluraliste. Ainsi avons-nous décidé de créer « *L'Écho des falaises* ».

Notre journal se veut objectif et démocratique.

Nous donnerons la parole aux 4 membres de l'opposition du conseil municipal de Saint Jouin Bruneval (Patrice Delamare, Michèle Lesauvage, Christian Poupel et Caroline Vain) mais aussi à tous les Saint Jouinains qui le souhaitent.

À ce jour, au sein du conseil municipal, les 4 membres de l'opposition n'ont qu'une capacité d'action limitée : en effet, malgré la proposition des membres de l'opposition de se positionner dans une mandature constructive pour le bien être des Saint Jouinains, la majorité municipale a limité leur contribution aux strictes participations obligatoires. Toutefois, grâce à leurs questions et interventions lors des conseils municipaux, les membres de l'opposition permettent de clarifier et d'argumenter les sujets abordés.

DES TARIFS EN HAUSSE

À Saint Jouin Bruneval, les familles doivent assumer des dépenses supplémentaires. En effet, lors du conseil municipal du 3 juillet 2014, le maire a proposé de nouveaux tarifs de restauration scolaire pour la rentrée, « en tenant compte, a-t-il dit, des différentes augmentations ».

	Juin 2014	Sept. 2014
<i>enfant saint jouinains</i>	3 €	3.15 €
<i>enfant d'une autre commune</i>	3.3 €	3.45 €

L'augmentation est de 5 % pour les Saint Jouinains. À titre de comparaison, l'indice des prix à la consommation (IPC) est quasiment inchangé pour le 3e mois consécutif. Son taux de croissance annuelle s'établit à +0,5 %.

Par ailleurs, il semble préférable de ne pas résider sur la commune, mais y être scolarisé. En effet, pour les enfants résidant hors commune le prix du repas n'augmente que de 4.5%.

Enfin, les enseignants voient le prix de leur repas augmenter de 4%.

Le tarif pour les Saint Jouinains semble être l'un des plus faibles des communes environnantes ; les membres de la liste « *Choisissons notre avenir* » ont voté cette délibération. Pour autant, ils auraient préféré maintenir son prix initial ou au pire une augmentation limitée au taux d'inflation national.

De même, à partir du 2 septembre 2014 les tarifs de la garderie scolaire augmentent de 2%. Élément nouveau : il en coûtera 5 € aux parents des enfants qui seraient exclus des activités périscolaires pour un problème de comportement... Sur ce vote, les membres de la liste *Choisissons notre avenir* se sont abstenus.



La cantine de Saint Jouin Bruneval



CONSEIL PARTICIPATIF : FLOP !

11 ambassadeurs avaient déposé leur candidature à la mairie cet été... et la mairie renonce

Les raisons de cet avortement exposées lors du conseil municipal du 30 septembre ? 30 candidatures souhaitées, 11 candidatures enregistrées, soit « trop peu de représentativité de la diversité des Saint Jouinçais » *dixit* le maire.

Et pourtant, 11... un nombre suffisant pour former une équipe, sans élagage de participants. 11, c'est plus de la moitié du nombre d'élus municipaux.

Alors, pas assez représentatifs de qui, pour quoi ?

Retour sur image du projet participatif.

La démocratie participative était défendue par la liste « Choisissons notre avenir » lors des élections municipales de mars. La majorité s'en est tardivement inspirée pour proposer son « conseil participatif ».

Pourquoi a-t-il si peu mobilisé ? N'est-ce pas parce qu'il était très contraignant ? En effet, à la lecture du journal communal du printemps, on pouvait s'interroger sur le mode de désignation des membres du conseil participatif de Saint

Jouin Bruneval. Les 2/3 des membres étaient désignés par le maire, celui-ci recevant toutes les candidatures avant toute nomination.

Y aurait-il eu une réelle liberté de penser et de choix puisque l'arbitrage du maire semblait incontournable ?

En effet, un thème provenait soit d'une *saisine* (terme par ailleurs inapproprié renvoyant au recours d'une autorité judiciaire) soit d'une proposition du maire. Ainsi, quelques doutes pouvaient être émis sur l'autonomie du conseil.

De plus, si la mairie offrait un cadre logistique, elle ne s'engageait pas sur une ligne budgétaire. Il n'y avait donc pas d'obligation de résultats ni d'échéances.

Le conseil participatif : un prétexte ?

En partie pour ces raisons, il se peut que le conseil participatif n'eut été qu'un prétexte détourné pour servir des desseins politiques et que la rigidité de son règlement intérieur n'ait par conséquent effrayé les candidats.

ALLONS FAIRE UN PETIT TOUR AILLEURS...

Comment font les autres communes et quels en sont les retours ?

L'objectif est de susciter la parole du plus grand nombre, notamment de ceux qui ne se manifestent pas, pour, *in fine*, faire **participer** les habitants **de façon permanente et constructive** à la vie de leur commune. Ainsi s'enrichit la réflexion des élus, de chacun, avant les prises de décisions.

LE CONSEIL PARTICIPATIF CONCOURT AU « BIEN VIVRE ENSEMBLE ».

L'action du conseil participatif permet l'émergence de projets à l'initiative d'habitants, menés à bien ou pas par leurs soins, dans un cadre logistique et parfois budgétaire. Cette co-élaboration des projets est un processus hautement qualitatif d'écoute et d'action. Le conseil participatif se veut donc constructif par définition.

Bien sûr, il n'existe pas de méthode « unique » de démocratie participative. Le schéma s'adapte en fonction des projets, des acteurs, des contraintes réglementaires, techniques, financières et temporelles.

Voici pour l'esprit, qu'en est-il de l'action ?

DES COMMUNES QUI S'ENGAGENT

En général les communes s'engagent et parfois avec précision sur les marges de manœuvre dont dispose le conseil participatif.

Quelques exemples :

- Le mode de désignation, le nombre de membres du conseil : ils sont désignés soit par un tirage au sort, soit par une élection organisée après un appel au volontariat (et non désignés par le maire).
- L'information des habitants est complète, suffisamment à l'avance et objective. L'organisation du débat et sa rédaction assurent une expression libre et pluraliste.
- Concernant un projet : quels en sont les raisons, les objectifs, les contraintes, le coût estimé, le calendrier souhaité, les conséquences ?
- Quels sont les canaux de communication choisis (journal, site, assemblée, conseil municipal....) afin de rendre compte des conclusions et de l'évaluation du projet ?
- Quels sont les documents légalement communicables mis à disposition ?

L'exemplarité des actions menées dans les conseils existants prouve l'aspect positif du fonctionnement participatif ; les retours sont toujours bons.

En conclusion, un conseil participatif nécessite un minimum d'autonomie.

Nous regrettons de ne pouvoir saluer la naissance de ce conseil qui aurait pu appartenir aux Saint Jouinçais.

La raison peut encore l'emporter si les Saint Jouinçais le souhaitent, en sollicitant une nouvelle fois la mairie pour une réouverture des candidatures.



L'IMPORTANT... EST DE NE PAS PARTICIPER

DES CONSEILLERS ÉCARTÉS

Depuis les élections du mois de mars 2014, les élus de la liste *Choisissons notre avenir* ont été systématiquement écartés des différents groupes de travail constitués. Il existe d'ailleurs une nébuleuse autour de ces réunions : quelles sont les thématiques abordées, quels élus participent aux réflexions ? Seules les commissions avec une représentation de tous imposée par la loi ont été réparties entre tous les élus : par exemple, la commission « Appels d'offres » où siège Michèle Lesauvage ou encore le CCAS où siège Caroline Vain.

Ainsi, une lettre adressée au maire par la conseillère Caroline Vain dans le but d'intégrer les commissions « vie scolaire », « cantine », « petite enfance » et « vie sociale » est restée à ce jour sans réponse.

Les élus de la liste *Choisissons notre avenir* assistent alors aux conseils municipaux sans avoir été informés par le maire de l'évolution et de la teneur des dossiers : difficile de parler, dans ce cas, de démocratie participative.

On pouvait donc s'interroger sur le sens d'un « conseil participatif »... Si le maire avait eu une réelle volonté de faire participer les habitants de la commune aux décisions, les premiers à intégrer auraient été les représentants élus par la population, ne pensez-vous pas ?



Les 4 conseillers écartés

Dialogue : attention danger !

Pour justifier l'ostracisme dont sont victimes les élus qui n'appartiennent pas à la majorité municipale, le maire a allégué la volonté de « protéger » l'équipe de *J'aime mon village* ainsi que les agents municipaux.

Étonnant : y aurait-il un péril à dialoguer pour travailler ensemble à Saint Jouin Bruneval ? Entretenir la paranoïa ne répond-il pas au refus politique de valoriser le travail des élus de la liste *Choisissons notre avenir* ? Car s'il y a un danger, il ne se conçoit que dans un objectif politique où le maire et ses adjoints se positionnent déjà pour les prochaines élections municipales.

Où se trouve l'intérêt des Saint Jouinains dans cette ambition ?

DROIT DE SUITE

En janvier, nous avons choisi le ramasseur de galets comme emblème pour notre association. Nous avons donc besoin de l'accord de l'artiste Jean Luc Plé.

Contacté, M. Plé nous apprenait que son œuvre, n'ayant reçu aucun entretien depuis son installation, était en mauvais état. Inquiets pour notre rond-point, nous avons alors fait l'inventaire avec la presse locale.

Au moment même où nous discutons près du cheval, quelle chance !

À QUAND LA REMISE EN ÉTAT DU RAMASSEUR DE GALETS ?

F. Auber passait par là. Interpellé à la fois par le journaliste et l'artiste, il s'engageait à faire faire les travaux courant avril (*Le Paris Normandie* du 06 février 2014 et *Le Courrier cauchois* du 8 février 2014 l'attestent).

Deux jours plus tard, nous criions victoire... En effet, les agents territoriaux étaient au chevet de notre ramasseur et de son cheval en commençant le nettoyage de l'œuvre. Mais peut-être nous sommes-nous réjouis un peu trop vite...

... car depuis ce jour de février 2014, notre ramasseur et son cheval n'ont pas fini leur toilette et leur remise en état n'a pas eu lieu !

Questionné lors du dernier conseil municipal, le Maire dit qu'il attendait les subventions ; alors que le 6 février, il déclarait dans *Paris Normandie* que la mairie avait un accord de principe.

Rappelons que M. Plé reste propriétaire de son œuvre. Si l'artiste la juge en trop mauvais état... il peut en demander le retrait par arrêté préfectoral.



QUELLES COMPÉTENCES POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Au titre du développement économique :

Aménagement de zones artisanales, actions contribuant à développer l'emploi, réalisation des infrastructures liées à l'activité économique, aménagement du haut débit, aménagement de chemins de randonnées et entretien de chemins verts.

Au titre de l'aménagement de l'espace :

Élaboration et révision du schéma de cohérence territoriale, définition et mise en œuvre de la charte du Pays des Hautes Falaises, information et aide à l'élaboration des documents d'urbanisme, assistance à la rédaction de marchés publics et documents juridiques.

Au titre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement :

Collecte et élimination des déchets, actions de valorisation environnementale et travaux de lutte contre l'érosion et les inondations.

Au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements :

Actions d'animation pour les jeunes de 0 à 4 ans, construction et gestion d'équipements sportifs (piscine, gymnase ou complexe nautique), gendarmerie, maison du canton, fourrière canine et automobile, logements sociaux, terrains d'évolution et port de plaisance.

Maison médicale, cabinets principal et secondaires pour médecins.

Création, aménagement des logements adaptés destinés aux personnes âgées.

La communauté de communes est l'étage au-dessus des communes et veille au développement de la Région.

Patrice DELAMARE, qui est aussi vice-président de la communauté de commune de Criquetot-l'Esneval, veille à vos intérêts et vous représente.



354 kg / an

C'est ce que chaque personne de notre communauté de communes produit comme déchets chaque année. C'est un volume considérable que nous devons nous appliquer à réduire si nous voulons préserver notre environnement et limiter nos dépenses car le traitement des déchets est très onéreux.

Le tri sélectif recyclable est fondamental, car il réduit le volume de déchets collectés dans le porte à porte. Cela demande quelques efforts bien sûr. Mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? En effet, cela représente des dépenses qui s'élèvent à environ **1.4 M €** par an pour la communauté de communes, soit près de **90 € par personne**.

À Saint-Jouin Bruneval il y a une collecte pour les déchets verts tous les 15 jours : si vous souhaitez bénéficier de ce service vous devez vous manifester en Mairie.

Prochainement un dépliant confié à votre Mairie par la communauté de communes de Criquetot l'Esneval vous sera remis par les services municipaux.

Le haut débit, c'est pour demain !

Le numérique est un formidable outil que la communauté de communes souhaite mettre au service de la modernisation de notre territoire. Il peut aussi constituer un réel levier d'émancipation, d'expression citoyenne, de construction de lien social. Mais pour cela, les réseaux et les services doivent être partout disponibles et accessibles à chacun.

Patrice DELAMARE est chargé de ce dossier à la communauté de communes et il travaille avec l'équipe sur la mise en place d'un Plan Très Haut Débit, -chantier d'infrastructures majeur, à l'image des grands réseaux d'eau ou d'électricité déployés dans le passé-. L'objectif est d'amener la fibre optique sous cinq ans sur notre territoire en corrigeant les zones où la réception est parfois difficile et de raccorder chaque habitation à la fibre optique en quinze ans au maximum. La mobilisation de tous - collectivités territoriales, État, opérateurs - rend désormais cet objectif atteignable. Pour la fin de l'année 2015 un diagnostic sera demandé à la mairie, permettant d'identifier avec précision les zones ayant une réception insatisfaisante ou inexistante, ainsi que les fourreaux existant permettant de faire passer du câble pour limiter le coût des travaux et, par la même occasion, augmenter le nombre d'habitation desservies. C'est à partir de cet état des lieux que les travaux seront menés.

Nous vous proposons de vous rapprocher de notre association pour faire connaître vos difficultés le cas échéant.



CHOISSONS UN AVENIR CONSTRUCTIF !

Avec 56% des voix des électeurs, la liste *J'aime mon village* a obtenu 15 élus et avec 43% des voix des électeurs, la liste *Choisissons notre avenir* a obtenu 4 élus. Ce mode d'élection permet ainsi à la liste arrivée en tête de gérer la commune avec une majorité d'élus. Les 4 élus de la liste *Choisissons notre avenir* représentent ainsi l'opposition.

La liste *Choisissons notre avenir* tente d'adopter un comportement constructif vis à vis de la commune, vis à vis des Saints Jouinains et vis à vis de la majorité municipale.

Au cours des premières réunions de conseil municipal, les délibérations ont été présentées en séance, laissant ainsi trop peu de temps aux élus pour approfondir les sujets. Michèle Lesauvage, Caroline Vain, Patrice Delamare et Christian Poupel ont donc demandé au maire de leur donner les informations concernant les délibérations avant chaque réunion de conseil municipal : le maire cherche une solution.

Lors de chaque délibération, après avoir posé leurs questions, les 4 élus de *Choisissons notre avenir* peuvent voter « oui », « non » ou s'abstenir. De nombreuses fois déjà ils ont voté « oui » ; par exemple, lors de la séance du 26 Mai 2014, ils ont adopté 70% des délibérations présentées.

Dans le futur, ils souhaitent contribuer à la vie de la commune et des Saints Jouinains via une participation plus importante aux commissions, aux groupes de travail et au conseil municipal.

UN BUDGET EN BAISSÉ

À la fin de l'année 2014, l'équipe municipale a voté le budget prévisionnel pour l'année 2014. Les recettes ont enregistré une baisse de 173 942 € en 2014. En effet, le budget de fonctionnement était de 1 932 046 € en 2013 ; en 2014 il s'élève à 1 758 104. Cela représente une baisse de 9% : diminutions de certaines dotations, de recettes propres...

Cette diminution va probablement s'inscrire dans le temps. Pourtant, la réforme de la taxe professionnelle a eu, pour Saint Jouin Bruneval, un impact très positif pour ses ressources fiscales dans la mesure où elle possède un site industriel d'importance : le GPMH.

Ce budget fait apparaître un reste à réaliser en dépenses de 2 216 284€ et de 1 845 950 € en recette. Les restes à réaliser sont les dépenses ou les recettes qui ont été engagées par l'ordonnateur (bons de commande, marchés...) mais non encore mandatées à la fin de l'exercice budgétaire en cours (année n) ; elles correspondent soit à des prestations ou travaux en cours soit à des factures non encore parvenues dans les services avant le 31 décembre (n).

À la lecture de ces éléments, la commune doit augmenter ses recettes : tarifs de la restauration scolaire ou de la garderie, etc. Mais aussi limiter ses dépenses : réduire le nombre de participants aux différentes festivités proposées aux personnes de plus de 65 ans par exemple.

Des explications insuffisantes

Ces chiffres ont été présentés lors de la réunion du conseil municipal du 17 Avril 2014 mais les explications associées étaient fournies avec des chiffres très différents et très partiels. N'ayant pas accès à l'ensemble des données financières, la liste *Choisissons notre avenir* reste donc dans l'expectative : vigilante concernant le budget de la commune, elle a voté *contre* ce budget.

PARTICIPEZ !

Si vous souhaitez soutenir la publication de ce journal, nous vous encourageons à devenir adhérent de l'association « Ensemble pour Saint Jouin Bruneval ».

Le montant de l'adhésion s'élève à 5 euros, mais les petits ruisseaux font les journaux libres et indépendants.

En effet, soutenir la diffusion d'une information objective, cela implique des financements pour dupliquer la maquette.

Vous désirez rejoindre notre comité de rédaction ? Vous êtes le / la bienvenu(e). Que ce soit pour soumettre des images, des textes, ou simplement des idées, prenez contact avec nous.

> Vanessa Bredel	Présidente
> Franck Lemaitre	Vice-Président
> Nathalie Poupel	Trésorière
> Alain Levasseur	Trésorier adjoint
> Laurence Nivet	Secrétaire
> Éric Valin	Secrétaire adjoint

Ensemble Pour Saint Jouin Bruneval

3 chemin du Haut de la Paroisse

76280 SAINT JOUIN BRUNEVAL



LE MILLE-FEUILLE NE DEVIENT-IL PAS INDIGESTE ?

Domaine public maritime, Conservatoire du littoral, Sentier des douaniers, Natura 2000, Site classé, Cadastre, COS, POS, PLU et bientôt Grand Site National : telles sont tout ou partie les réglementations que le mille-feuille législatif nous impose à Saint Jouin Bruneval - parfois à la demande de nos élus.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique, en cours d'élaboration, s'ajoutera bientôt à ce millefeuille.

Cette superposition et/ou juxtaposition de règlements vise à protéger la flore, la faune et les paysages.

Mais en retour, de nombreux articles viennent limiter et imposer aux résidents des devoirs nouveaux qui affectent l'activité des agriculteurs mais aussi la vie de simples particuliers... par exemple le droit de propriété des terres ou des bâtiments existants ou à venir.

Le droit de préemption, en particulier, conduit à une baisse pouvant atteindre 25% de la valeur du bien.



Des citoyens ont créé des associations pour informer les habitants et proposer une autre musique que le chant des sirènes.... Glorifier l'écologie et le tourisme, oui ; mais les sirènes espèrent faire oublier le coût et les conséquences de ce millefeuille pour les habitants des communes concernées (dont Saint Jouin Bruneval).

Consultez-les, rejoignez-les et découvrez ce qui existe ou ce qui réglera votre cadre de vie dans les années à venir.

Le conseiller municipal Christian Poupel a proposé de mettre à disposition sa contribution au sein du conseil municipal afin d'apporter un maximum d'informations aux Saint Jouinois sur ce millefeuille : mais le Maire a refusé cette proposition en alléguant que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Soutenons les associations concernées et actives qui nous informent sur ces questions.

APDPPS

Association Protection des droits du patrimoine privé et de la santé

70 chemin des Servains

76790 LE TILLEUL

Association Saint Jouin Bruneval Notre Qualité de Vie

15 chemin des Cèdres

76280 SAINT JOUIN BRUNEVAL

<http://www.saint-jouin-bruneval-histoire-avenir.com/>

Journal de l'association Ensemble pour Saint Jouin Bruneval

L'équipe de rédaction est constituée d'un collectif de membres de l'association. L'écriture en est collaborative, tout comme la relecture et la conception graphique. Il n'y a donc pas de directeur de publication en tant que tel, ni de rédacteur en chef.

Si vous souhaitez contacter l'équipe de notre journal, adressez-vous au siège de notre association :

Association « Ensemble pour Saint Jouin Bruneval »

3 Chemin du Haut de la Paroisse

76280 Saint Jouin Bruneval

EnsemblePourSaintJouinBruneval@gmail.com